

PRÊT PARTICIPATIF DE DEVELOPPEMENT REGION ou DEPARTEMENT « PPD »

FICHE PRODUIT

Bénéficiaires	PME de plus de 3 ans , financièrement saines, répondant à la définition européenne de la PME et exerçant leur activité dans les secteurs autorisés.
Objet	<p>Le PPD finance le développement ou l'extension d'activités d'entreprises s'installant ou installées sur le territoire défini par la collectivité territoriale et selon les finalités qu'elle aura retenues : développement, développement durable, export...</p> <p>Son assiette est constituée prioritairement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des investissements immatériels - des investissements corporels ayant une faible valeur de gage - l'augmentation du BFR générée par le projet de développement <p>Sont exclues, les opérations relatives au financement de la création (entreprises de moins de 3 ans) et de la transmission d'entreprises.</p>
Partenariat avec les banques	Le partenariat bancaire est obligatoire et revêt la forme d'un financement bancaire associé, à moyen ou long terme, d'une durée supérieure ou égale à 4 ans et d'un montant au moins équivalent.
Partenariat avec les Régions ou Départements	Ce prêt est consenti à des conditions préférentielles, au moyen d'une aide versée par la collectivité territoriale (Art. L-1511-1 et suivants du CGCT). Cette aide, qualifiée d'aide « <i>de minimis</i> », vient bonifier le prêt accordé à l'entreprise, pour en réduire les charges de remboursement.
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum : 15.000 € • Maximum : 100.000 € <p>Le montant du PPD est, au plus, égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur</p>
Durée / Amortissement	<ul style="list-style-type: none"> • 7 ans • Différé d'amortissement du capital de 2 ans • Suivi de 20 échéances trimestrielles constantes à terme échu
Rémunération	Le taux du PPD est fixé au jour du décaissement en fonction de la valeur du Taux Moyen des Obligations (TMO) en vigueur, minoré de 5 centimes.
Garanties	Aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle du bénéficiaire.